

Résolution du personnel du SEVE

Réuni ce mardi 3 juin 2014 en Assemblée générale, le personnel du SEVE de la Ville de Genève, soutenu par la Commission du Personnel du SEVE et les syndicats SIT et SSP,

constatant que

- La pétition remise en janvier 2014 à M. Barazzone faisait état d'un manque récurrent d'effectifs ayant pour conséquence une surcharge de travail, laquelle met aujourd'hui en danger la santé de certains collaborateurs ;
- Le chiffre de trente postes supprimés depuis 2008 que les syndicats ont à maintes reprises annoncés n'a jamais été contesté par le magistrat ;
- L'analyse des besoins commanditée par le magistrat à la direction du service a identifié divers problèmes récurrents, parmi lesquels un taux d'absence pour cause de maladie ou d'accident de 9 à 10% d'employés ;
- Ces effectifs manquent constamment au service et ne font l'objet d'aucune mesure de remplacement pour soulager les équipes en place ;
- L'analyse des besoins a mis en lumière une moyenne d'âge des jardiniers de 49 à 50 ans ;
- Cette analyse fait également état d'environ 25 jardiniers ayant de fortes limitations médicales dans leurs activités de terrain ;
- Si l'on cumule les différents éléments ci-dessus, on arrive à un total de 45 personnes en moins sur le terrain (30 depuis 2008 et 10% en incapacités de travail) ; sur 183 employés, il n'en reste plus que 150 dont 25 en limitation médicale.
- A cela s'ajoutent de nouvelles tâches comme celles du programme Urbanature ;
- Cela se traduit sur le terrain par une surcharge de travail constante et qui va s'aggravant, péjorant la santé des collaborateurs ;
- La démonstration souhaitée par le magistrat a donc été faite et elle doit maintenant se traduire par l'engagement des effectifs nécessaires à soulager les équipes ;
- Contrairement à ce que M. Barazzone avait annoncé à la Commission du Personnel, les 5 nouveaux postes qu'il prévoit au budget 2015 ne le sont que pour faire face à de nouvelles surfaces qui devront être traitées par le SEVE l'année prochaine (notamment la donation du Parc Hentsch à la Ville de Genève) et ne répondent donc en rien à la demande d'effectifs supplémentaires ;

- Les 4 auxiliaires engagés en 2014 ne sont là que pour suppléer aux postes ouverts mais non encore repourvus et ne font donc pas non plus réponse à la demande d'effectifs supplémentaires ;
- Lors de la rencontre du 23 mai 2014, M. Barazzone a continué d'affirmer ne pas souhaiter demander d'effectifs supplémentaires pour 2015 ;
- Il ressort de ce qui précède que la demande exprimée par le personnel dans sa pétition de janvier et rappelée depuis lors de toutes les actions votées par l'Assemblée Générale des employés du SEVE n'a toujours pas été prise en considération par le magistrat.

décide que

- Cette résolution sera rendue publique et distribuée aux élu-e-s lors de la séance du 24 juin 2014 du Conseil Municipal ;
- Les syndicats, les représentants syndicaux SSP-SEVE et la commission du personnel interpellent le Conseil administratif pour lui demander de prévoir une réelle augmentation des effectifs du SEVE au budget 2015 ;
- Les syndicats, les représentants syndicaux SSP-SEVE et la commission du personnel interpellent le Département pour qu'un système de remplacement des absences de longue durée soit mis en place immédiatement ;
- Les syndicats, les représentants syndicaux SSP-SEVE et la commission du personnel interpellent le Département afin que la durée des procédures pour repourvoir les postes devenus vacants soit raccourcie ;
- Les syndicats sont mandatés pour faire toutes actions visant à médiatiser la problématique du manque d'effectifs au SEVE ;
- La Commission du Personnel est mandatée par le personnel pour transmettre partout où elle est appelée à siéger les trois points précédents, i.e. la demande d'effectifs supplémentaires, la mise en place d'un système de remplacement, le raccourcissement des procédures pour repourvoir les postes devenus vacants;
- Le personnel répondra à l'appel des syndicats pour toute action entreprise visant à obtenir les effectifs nécessaires ;
- Une Assemblée générale se réunira dans tous les cas le 16 septembre 2014 pour évaluer les réponses attendues du magistrat et du Conseil administratif aux besoins d'effectifs supplémentaires du SEVE.

Genève, le 3 juin 2014